



# RELEVER LES DEFIS DE L'ENTREPRISE INCLUSIVE EN GRAND EST

## PLAN D'ACTION PARTENARIAL 2020

### PREAMBULE :

---

En juillet 2018 a été signé l'engagement national « Cap vers l'entreprise inclusive 2018- 2022 » entre l'Etat, les acteurs du champ du handicap et les Entreprises Adaptées.

Cet engagement national porte l'ambition forte de permettre en 4 ans, la mise en emploi de 4 000 personnes en situation de handicap. Il doit ainsi permettre de redimensionner le secteur et de jouer un rôle majeur dans l'objectif de réduction du chômage des personnes en situation de handicap en France.

Dans ce cadre, les membres du Comité de suivi de la réforme des EA en Grand Est (DIRECCTE – POLE EMPLOI – AGEFIPH - FIPHFP- UNEA – CHEOPS - ARML) s'engagent à mobiliser leurs moyens en vue de définir et de mettre en œuvre un plan d'actions partagé assurant la promotion des expérimentations définies par les décrets 2018-990 du 14 novembre 2018 et 2019-360 du 24 avril 2019 et plus largement, l'accompagnement à la transformation des Entreprises Adaptées du Grand Est.

## PLAN D' ACTIONS :

---

### **AXE 1 : INFORMER ET OUTILLER LES ENTREPRISES ADAPTEES DE LA REGION GRAND EST SUR LE NOUVEAU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ET SES PRINCIPAUX ENJEUX.**

#### **La DIRECCTE Grand EST s'engage :**

Dans le cadre du Comité de suivi de la réforme des EA à :

- Favoriser la mobilisation coordonnée des acteurs partenaires
- Assurer le déploiement des moyens financiers affectés à la région Grand Est, pour accompagner le développement du secteur adapté.
- Informer et sensibiliser les EA sur les expérimentations prévues par la loi du 5 septembre 2018 – Pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

#### **Les membres du comité de suivi de la réforme des EA s'engagent à :**

- Relayer un annuaire actualisé des EA de la région Grand Est par territoire (départements) et type d'activité consultable en ligne sur le site du PRITH ainsi que la liste des référents entreprises adaptées des acteurs du SPE, de l'AGEFIPH et du FIPHFP ;
- Organiser 3 rencontres territoriales (Strasbourg, Metz, Châlons-en-Champagne) au cours du premier semestre 2020, associant EA et acteurs du SPE, afin de :
  - Poursuivre le travail d'acculturation des acteurs aux enjeux de la réforme des EA et des expérimentations ;
  - Emploi ET AGEFIPH/FIPHFP (notamment au titre du PIC EA) ; Informer les dirigeants des EA des offres de services Cap Emploi, Pôle
  - Identifier les métiers en tension et les métiers émergents sur les différents bassins d'emploi ;
  - Mieux connaître les métiers des entreprises adaptées et étudier leurs besoins en RH à moyen terme ;
  - Améliorer le travail d'orientation du public et le sourcing vers les entreprises adaptées (demandeur d'emploi ou salarié en risque d'inaptitude)
- Promouvoir et faciliter le développement de l'apprentissage dans les Entreprises Adaptées.

**L'UNEA s'engage à** proposer en région Grand Est à l'ensemble des dirigeants et cadres des entreprises adaptées un programme de 12 formations pour comprendre et maîtriser le nouveau cadre et 5 formations pour comprendre et maîtriser les expérimentations.

#### **L'AGEFIPH s'engage à :**

- Proposer un webinaire de présentation de son offre de service et des modalités de mobilisation du PIC EA dédié aux dirigeants et cadres des entreprises adaptées ;
- Ouvrir son offre de formation relative au handicap proposée en partenariat avec le Conseil Régional (14 modules intégrés au programme de professionnalisation du SPRO) aux conseillers en insertion des entreprises adaptées.

#### **Le FIPHFP s'engage :**

- A partir de 2020, à ouvrir aux EA son programme d'animation du Handi-Pacte Grand Est afin de permettre aux professionnels des EA de s'approprier les aides et les modalités d'intervention du FIPHFP (1ère Animation le 16 janvier : « Intégrer la Fonction publique ») ;
- En complément et à la demande de l'UNEA, le FIPHFP pourra intervenir auprès des professionnels des EA pour présenter l'offre d'intervention du FIPHFP et les spécificités de la Fonction publique.

**Pôle emploi s'engage** à développer une relation de proximité intensive avec chaque entreprise adaptée de son territoire, par la visite des entreprises adaptées, des analyses de postes, et une bonne connaissance de l'environnement de travail...). Pour cela, un correspondant dédié sera identifié pour chaque EA d'ici fin 2019.

**Les Cap Emploi (Réseau CHEOPS) s'engagent** à :

Axe recrutement

- Mobiliser les conseillers pour répondre au besoin de recrutement amplifié (EA socle, CDDT, EATT)
- Maintenir et développer leur rôle auprès des entreprises adaptées de leur territoire en matière d'accompagnement, de suivi du contrat de par leur connaissance des activités déployées par les entreprises et du profil des publics accompagnés
- Accompagner les salariés en EA par un suivi durable et ainsi renforcer ses chances et opportunités d'achever son projet professionnel par l'accès à l'emploi « durable » par la mobilisation de son réseau d'employeurs

Axe prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi

- Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels des salariés en EA, en recourant au Conseil en Evolution Professionnelle délivré par les Cap emploi (transition et évolution professionnelle)
- Accompagner la transition vers les entreprises « classiques » et le maintien dans l'emploi des salariés en EA par la mobilisation de réseaux d'employeurs

## **AXE 2 : INFORMER, SENSIBILISER ET MOBILISER LES EMPLOYEURS PUBLICS ET PRIVÉS**

**Les membres du comité de suivi de la réforme des entreprises adaptées s'engagent** à informer leurs réseaux d'entreprises partenaires sur :

- Les opportunités d'emploi offertes dans les EA et notamment par les expérimentations CDDT et EATT ;
- L'impact sur l'OETH du recours aux prestations et services des entreprises adaptées.

**La DIRECCTE s'engage** à sensibiliser et mobiliser les organisations patronales et salariales de la région sur les embauches de personnes en situation de handicap (mise en œuvre de l'OETH, partenariat avec les EA...) notamment au travers des travaux du CREFOP, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

**L'AGEFIPH s'engage** à :

- Mobiliser son réseau d'entreprises et notamment les référents handicap en entreprise auxquels sera proposé un atelier thématique spécifique 'entreprises adaptées ;
- Sensibiliser les OPCO à l'activité des EA et aux opportunités d'accès des personnes en situation de handicap à des contrats en alternance en leur sein.

**Le FIPHFP s'engage** à :

- Mobiliser les employeurs publics sur les opportunités proposées par les nouvelles formes de contrats des entreprises adaptées via l'organisation d'un webinaire en février 2020 dans le cadre du Handi-Pacte Grand Est ;
- Mieux faire connaître l'offre de services des EA aux employeurs publics en vue de développer les partenariats Employeurs publics/entreprises adaptées ;
- Communiquer sur le déploiement des expérimentations à travers le site du Handi-Pacte et sa lettre d'information.

**L'UNEA s'engage** à intervenir à la demande des membres du Comité Régional de suivi de la réforme des EA pour contribuer à informer, sensibiliser et mobiliser leurs réseaux d'employeurs publics.

### **AXE 3 : INFORMER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI A LA REFORME DES ENTREPRISES ADAPTEES ET A SES ENJEUX**

#### **Les membres du comité de suivi de la réforme s'engagent à :**

- Relayer la communication partagée dédiée au nouveau cadre des entreprises adaptées ainsi qu'aux expérimentations, et aux actions mises en œuvre en région Grand Est (partage de bonnes pratiques, accessible en ligne sur le site du PRITH) ;
- Proposer a minima aux acteurs du SPE un webinaire co-animé avec l'UNEA permettant aux opérationnels de s'approprier les modalités de mise en œuvre / déploiement du nouveau cadre et des expérimentations ;
- Proposer un espace d'échange régulier entre acteurs en proximité sur les territoires pour animer le déploiement de la réforme.

### **AXE 4 : MODALITES DE PILOTAGE ET D'EVALUATION DU PLAN D'ACTION EN REGION GRAND EST**

Il est convenu de dédier un axe du PRITH au nouveau cadre et au changement d'échelle des entreprises adaptées ainsi qu'à son déploiement afin d'accompagner sa mise en œuvre.

Les signataires conviennent d'assurer le pilotage du plan d'action défini supra au sein du Comité Régional de suivi de la réforme des EA présidé par le Préfet ou son représentant.

La coordination du PRITH procédera à une évaluation itinéraire du présent plan d'action dont les conclusions seront communiquées périodiquement au comité de pilotage du PRITH et au comité de suivi de la réforme des entreprises adaptées pour que ce dernier puisse ajuster si besoin le plan d'action. Cette analyse comportera des données statistiques et qualitatives.

Les signataires s'engagent à contribuer à cette évaluation en communiquant des données statistiques pour permettre l'évaluation annuelle de la progression de l'orientation du public et son entrée en emploi dans les EA du Grand Est.

A Strasbourg, le 21 novembre 2019,

## **SIGNATAIRES**

### **P/LE PREFET DE REGION DIRECCTE Grand Est**

Isabelle NOTTER  
Directrice de la DIRECCTE

### **AGEFIPH Grand Est**

Didier MARCYAN  
Délégué Régional

### **FIPHFP**

Monica GOUZY  
Déléguée Grand Est

### **Pôle Emploi Grand Est**

Philippe SIEBERT  
Directeur Régional

### **CHEOPS Grand Est**

Jean-Louis LECOCQ  
Président

### **ARML Grand Est**

Claude MARECHAL  
Président

## **UNEA**

Tania MEYER  
Déléguée régionale Alsace

Peggy HANNEQUIN  
Déléguée régionale Champagne-Ardenne

Marc MONSINJON  
Délégué Régional Lorraine